

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 février 2022**  
~~~~~

**PARTICIPATION À AGRILocal 34**  
**ET ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION ACHETEURS-FOURNISSEUR.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 février 2022 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 10 février 2022.

Étaient présents ou représentés

M. René GARRO, Mme Christine SANCHEZ, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. David CABLAT, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Anthony GARCIA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. José MARTINEZ, M. Daniel JAUDON, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, M. Daniel REQUIRAND, M. Gregory BRO, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE - Mme Catherine GIL suppléant de M. Claude CARCELLER.

Procurations

M. Pierre AMALOU à M. Jean-Marc ISURE, Mme Monique GIBERT à M. Jean-Luc DARMANIN, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. Bernard GOUZIN à M. Daniel JAUDON, M. Jean-Claude CROS à M. David CABLAT.

Excusés

M. Christian VILLOING.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 41	Votants : 46	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-33, L.2121-21 et L.5211-1 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2021-1-439 du 03 mai 2021 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et en particulier sa compétence obligatoire en matière de développement économique ;

VU la délibération n°2510 du Conseil communautaire du 22 mars 2021 relative à l'actualisation du projet de territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault pour la période 2021-2027, en particulier son premier objectif en faveur du développement d'une agriculture durable, de qualité, à haute valeur paysagère et économiquement viable ;

VU le projet alimentaire territorial du Pays cœur d'Hérault labellisé en mai 2021 ;

CONSIDERANT la volonté de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault d'accompagner et de soutenir le maintien, le développement, la diversification, la valorisation et la promotion des productions agricoles du territoire,

CONSIDERANT l'inscription de la Communauté de communes dans la transition agroécologique et alimentaire avec comme objectif de rapprocher les producteurs et les consommateurs d'un même territoire,

CONSIDERANT la plateforme Agrilocal34 qui permet de mettre en relation localement acheteurs et fournisseurs et ce gratuitement grâce au financement de la plateforme par le Département de l'Hérault,

CONSIDERANT que la Communauté de communes pourrait bénéficier de cette mise en relation pour ces propres achats notamment dans le cadre des produits à la consommation des jeunes enfants dans la crèche intercommunale,

CONSIDERANT la demande d'Agrilocal34 d'organiser sur la Vallée de l'Hérault un évènement promouvant la plateforme auprès des acheteurs avérés et potentiels du territoire dans le cadre de l'opération annuelle « Au Pré de la ferme »,

CONSIDERANT qu'en créant du lien avec et autour de ce dispositif, la Communauté de communes pourrait contribuer à son développement et à sa consolidation et s'appuyer dessus dans le cadre de sa politique de développement économique et plus particulièrement agricole,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention,**

- de participer à la plateforme Agrilocal 34 et d'y ouvrir un compte acheteur,
- de participer à l'évènement organisé par Agrilocal 34 sur le territoire de la vallée de l'Hérault,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à accomplir l'ensemble des formalités utiles à cette participation.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 2798  
Publication le 23/02/2022  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 23/02/2022  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220221-5968-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

# UN OUTIL AU SERVICE DES TERRITOIRES



agriculture  
local  
durable  
alimentation  
bio  
innovation  
territoire  
marchés publics  
sensibilisation  
goût  
qualité  
cuisine  
agriculture raisonnée  
savoir-faire  
saisonnalité  
restauration collective  
praticité  
éducation  
fraîcheur

# LES ENJEUX PORTÉS PAR L'ASSOCIATION

## Développement économique

### Ramener de la valeur ajoutée aux producteurs

**Agrilocal** offre aux acheteurs publics un outil simple pour la recherche de fournisseurs afin de réaliser leurs achats de denrées dans le cadre de la réglementation (code des marchés publics, traçabilité...).

Il permet aux producteurs d'accéder à une source de débouchés supplémentaires en leur assurant un revenu complémentaire.

Grâce à son effet de désintermédiation, le système permet aux producteurs de récupérer l'essentiel de la valeur ajoutée obtenue de leur production.

## Aménagement et ancrage territorial

### Développer les circuits de proximité

### Mettre en relation l'offre et la demande

**Intuitif, rapide,** Agrilocal offre un gain de temps précieux pour l'achat de denrées alimentaires en circuits courts.

Grâce à un module de géolocalisation, les acheteurs obtiennent une photographie instantanée de l'offre agricole de proximité.

Sur un territoire, Agrilocal re-tisse du lien entre le monde rural et la restauration collective.

## Approvisionnement durable et de qualité

### Faciliter l'accès à des denrées de qualité

### Encourager le développement de l'agriculture biologique

**Agrilocal** valorise les productions de qualité et savoir-faire agricoles locaux.

En proposant également des consultations "bio" et de saison, Agrilocal promeut le développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement, conformément aux objectifs du Grenelle.

# L'OUTIL AGRILOCAL

## **Éducation et pédagogie**

**Développer  
et promouvoir  
une restauration  
collective  
de “plaisir”**

**Éduquer  
aux goûts**

**Agrilocal incite  
à la commande  
de produits sains,  
frais et diversifiés  
répondant aux  
exigences  
nutritionnelles  
de la restauration  
collective.**

**Agrilocal s'inscrit  
dans des démarches  
de valorisation  
de patrimoines  
culinaires, de plaisir,  
et de découverte  
de goûts, notamment  
pour les publics  
scolaires.**

## **Qu'est ce qu'AGRILOCAL ?**

**D**éveloppé par le département de la Drôme, Agrilocal est une plate-forme virtuelle de mise en relation entre fournisseurs de produits agricoles et acheteurs de la restauration collective.

**Agrilocal, service gratuit pour les acteurs du territoire, est un outil novateur, efficace et simple d'utilisation.**

## **Agrilocal respecte le Code des Marchés Publics**

**L**e dispositif Agrilocal assure le respect du code des marchés publics en permettant de :

- garantir un libre accès à la commande publique grâce à un système d'abonnement en ligne
- respecter les seuils grâce aux avis de publicités automatiques
- présenter une nomenclature cohérente des familles de produits
- assurer un espace propre et sécurisé à chaque utilisateur
- archiver le détail et l'historique de toutes les consultations passées par les acheteurs

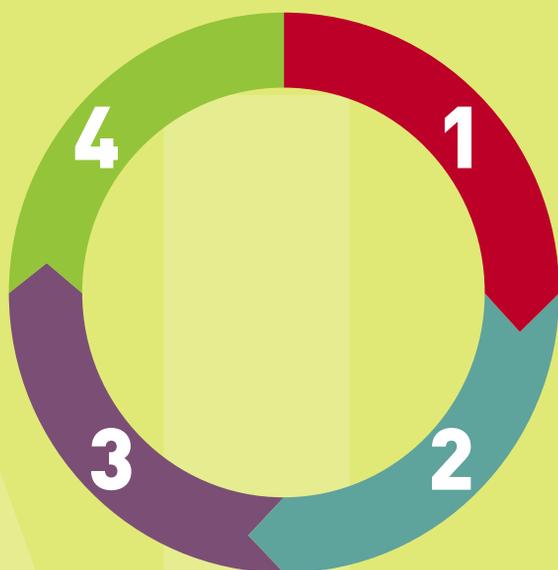
# AGRILOCAL

## COMMENT ÇA MARCHE ?

### Comment ça marche ?

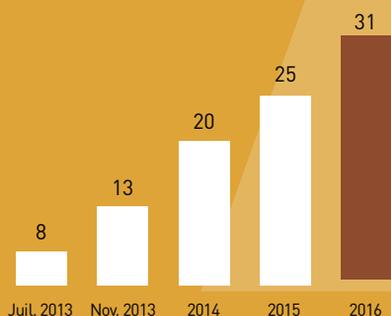
Grâce à un module original de géolocalisation automatique de la filière, l'outil en ligne agrilocal organise une liaison directe entre acheteurs publics (collèges, lycées, maisons de retraites, écoles primaires, communes, communautés de communes, etc.) et fournisseurs d'un même bassin de vie.

Ce dispositif peut également s'adapter à la commande privée.



1. Le gestionnaire du restaurant collectif engage une consultation en définissant ses critères d'achat.
2. La plate-forme de service génère automatiquement cette information aux fournisseurs susceptibles de répondre à ses besoins.
3. Une fois le délai de consultation achevé, le gestionnaire commande via la plate-forme ses produits directement auprès des producteurs.
4. Les fournisseurs ont la possibilité de répondre instantanément par mail, sms ou fax.

# AGRILOCAL, LES DÉPARTEMENTS S'IMPLIQUENT POUR FAVORISER LE RECOURS AUX PRODUITS LOCAUX



CALENDRIER D'ADHÉSION  
DES DÉPARTEMENTS ET PERSPECTIVES

La promotion de l'agriculture de proximité est au cœur des préoccupations des Conseils départementaux en matière d'animation territoriale, en particulier dans l'exercice de ses compétences à destination de la jeunesse ou des personnes âgées.

L'outil Agrilocal affirme le rôle moteur et innovant des Départements dans la mise en œuvre de politiques de solidarité territoriale et le développement de l'économie de proximité.

## Quelques chiffres significatifs depuis la création de l'association en 2013

### 25 Départements utilisent déjà

**AGRILOCAL** : Drôme, Puy-de-Dôme, Allier, Aude, Calvados, Cantal, Cher, Corrèze, Côtes d'Armor, Creuse, Doubs, Haute-Garonne, Haute-Saône, Hérault, Indre-et-Loire, Jura, Manche, Orne, Seine-Maritime, Vaucluse, Territoire de Belfort, Les Landes, Haute-Vienne, Ain, Lozère.

Retrouvez l'ensemble de ces sites sur [www.agrilocal+n°du Département.fr](http://www.agrilocal+n°du Département.fr) (exemple : [agricolocal26](http://agricolocal26), [agricolocal63](http://agricolocal63), etc.)

En 2015, c'est :

- **716 acheteurs** utilisateurs dont 363 collèges, 117 communes, 73 lycées, 69 maisons de retraite...
- **1 445 producteurs** locaux référencés, plus de **10 000 consultations** lancées,
- Un Chiffre d'affaires 2015 de **1,35 million d'euros** (multiplié par deux par rapport à 2014)
- Une commande **moyenne mensuelle** de plus de **105 000 euros**
- **360 T de produits alimentaires** locaux commercialisés dont 98 % auprès des établissements scolaires.

# L'ASSOCIATION AGRILocal.FR VOUS ACCOMPAGNE

Créée en juillet 2013,  
l'association AGRILocal.FR  
a pour vocation  
de promouvoir  
les circuits courts,  
le développement de  
l'agriculture de proximité et  
le renforcement  
de l'économie locale,  
notamment via  
la restauration collective.

Co-présidée par  
les départements de la  
Drôme et du Puy-de-Dôme,  
cette association est ouverte  
à toutes les collectivités  
désirant s'équiper de l'outil  
AGRILocal.

Les départements,  
collectivités de proximité  
par excellence, en relation  
directe avec les autres  
collectivités territoriales,  
sont les acteurs premiers  
du rapprochement  
acheteurs-fournisseurs.

## Les actions de l'Association sont multiples

- Promotion, développement et mutualisation du dispositif Agrilocal,
- Accompagnement méthodologique des adhérents,
- Formation des utilisateurs à l'utilisation du logiciel Agrilocal et assistance,
- Constitution des bases de données des producteurs et des acheteurs,
- Gestion des bases de données pour les territoires,
- Organisation des rencontres annuelles "Agrilocal.fr",
- Réalisation des diagnostics pour les adhérents,
- Promotion et développement de l'outil sur de nouveaux territoires,
- Parution régulière de statistiques nationales sur l'outil.

**Retrouvez l'ensemble  
des actualités  
de l'association Agrilocal  
sur son site internet :  
[www.agrilocal.fr](http://www.agrilocal.fr)**

## Contact

AGRILocal.FR  
Hôtel du Département  
26 avenue du Président-Herriot  
26026 Valence Cedex 9  
04 73 42 20 98 / 06 03 59 57 91  
[contact@agrilocal.fr](mailto:contact@agrilocal.fr)

Bonjour,

Dans le cadre de l'appel à projets 2021-2022 du Programme National de l'Alimentation et de la Nutrition (PNAN), porté par le ministère des solidarités et de la santé et par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, le Département a été lauréat pour son Projet Alimentaire Territorial (PAT) « Vers une alimentation saine et de qualité pour tous dans l'Hérault ».

Ce PAT démontre que le Département et, plus précisément son président, Kléber Mesquida, fait de l'alimentation un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence de politiques jusqu'alors sectorielles.

Parmi les objectifs de cet engagement, on trouve :

- la mise en avant des circuits courts et du consommateur local,
- la promotion des échanges entre les acteurs locaux
- un travail à l'échelle des EPCI en vue d'obéir à une logique organisationnelle et d'avoir le bon niveau de maillage en termes de politiques publiques.

Un des outils de cette politique, pour lequel le Département est engagé depuis 2014, est la plateforme virtuelle Agrilocal34.

Cette plateforme favorise l'approvisionnement de la restauration hors domicile en produits locaux de qualité. Cette plateforme permet une mise en relation, simple, directe et instantanée, entre acheteurs de la restauration (restauration collective publique et privée, restauration commerciale) et les fournisseurs héraultais (producteurs agricoles, coopératives, artisans des métiers de bouche...). Elle est en conformité avec les marchés publics et assure la dématérialisation et un libre accès aux commandes publiques dans le cadre des marchés à procédure adaptée (MAPA) dans la mesure où un avis de publicité est généré automatiquement sur la plateforme d'achat ainsi que le site Internet <https://www.agrilocal34.fr/>

L'association Agrilocal est un réseau national de, à ce jour, 38 Départements, co-présidée par les Départements du Puy-de-Dôme et de l'Aude <https://www.agrilocal.fr/>.

Chaque année, elle met en œuvre des animations auxquelles le Département de l'Hérault participe :

- « Au pré de l'assiette », à l'occasion de la semaine du goût. Des établissements scolaires, présents sur la plateforme Agrilocal34, s'inscrivent pour accueillir l'animation, promouvoir le patrimoine culinaire local et mettre en avant leur engagement dans l'accès à une alimentation de qualité et de proximité. A cette occasion, les chefs proposent, soit un menu 100% Agrilocal (l'ensemble des produits sont commandés via la plateforme), soit un produit Agrilocal par jour durant la semaine d'animation. L'association nationale Agrilocal met en place un jeu-concours à destination des convives et fournit des quizz, des lots, des affiches, etc.
- « Au pré de la ferme », en même temps que Salon international de l'agriculture (SIA) : à destination des acheteurs et convives de la restauration collective, cette opération a pour objectif de créer des liens avec les agriculteurs et artisans locaux et de vous faire découvrir leur territoire.
- « Connectez-vous local », fin mai-début juin : sur le même modèle que l'animation « Au pré de l'assiette »

Nous sommes en train de préparer « Au pré de la ferme » 2022 qui débutera le 26 février, à l'occasion de l'ouverture du SIA, et se terminera le 31 mars.

Le principe de cette opération est, comme je vous l'indique plus haut, est de créer des liens entre les acheteurs et les fournisseurs héraultais (agriculteurs et artisans des métiers de bouche) locaux et de faire découvrir leur territoire.

Un certain nombre d'animations peuvent être organisées sur les territoires : journées portes ouvertes dans les exploitations agricoles, salon Agrilocal, rencontres producteurs/acheteurs, marchés de producteurs, tables-rondes, speed-dating, balades gourmandes, etc.

Pour cette nouvelle édition, nous avons ciblé sept territoires héraultais :

- Hérault Méditerranée,
- Minervois Caroux,
- Grand Orb,
- Pays de l'Or,
- Vallée de l'Hérault,
- Métropole de Montpellier,
- Grand Pic St Loup.

Nous souhaitons définir avec vous le contenu de l'animation, le ou les lieux, la date ainsi que les acteurs à mobiliser sur votre territoire.

A ces fins, je vous informe que vous allez être contacté(e) par l'Equipe Agrilocal34 :

- Isabelle Escarguel, coordinatrice Agrilocal34,
- Iona Campistron, chargée de l'organisation des animations Agrilocal,
- Bertrand Fritsch, prestataire du Département, pour Agrilocal34.

Si vous n'êtes pas le bon interlocuteur, vous serait-il possible de transmettre ce mail à la bonne personne et de m'indiquer par retour de mail, son nom et ses coordonnées.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande de partenariat et de votre implication, gage de réussite de cet événement sur votre territoire.

Cordialement,



**Isabelle Escarguel**  
Chargée des actions de promotion  
des produits agricoles  
Service filières agricoles  
Direction Développement Rural,  
Agriculture  
D.G.A. Développement de  
l'Economie Territoriale, Insertion,  
Environnement  
Hôtel du Département  
Mas d'Alco  
1977 avenue des Moulins  
34087 Montpellier cedex 4

T : 0467676711  
M : 0608665982  
E : [iescarguel@herault.fr](mailto:iescarguel@herault.fr)  
W : [herault.fr](http://herault.fr)  
[www.agrilocal34.fr](http://www.agrilocal34.fr)

Ce message peut contenir des informations confidentielles dont la divulgation est à ce titre rigoureusement interdite en l'absence d'autorisation explicite de l'émetteur.

Dans l'hypothèse où vous auriez reçu par erreur ce message, merci de le renvoyer à son émetteur et de détruire toute copie.

 pensez à l'environnement, n'imprimez que si c'est indispensable.

